

POSTULAT

Auteur PDCB, par Sandra Cretton et Marianne Maret
Objet Le covoiturage: adoptons le bon reflex!
Date 06.05.2019
Numéro 5.0428

Nous constatons sur notre territoire cantonale le développement des zones d'agglomération et la mise en place de transport en commun aux abords des principales villes. Afin d'atteindre ces zones urbaines et d'utiliser les transports publics à disposition il est impératif de pouvoir bénéficier de surface de parcage pour le véhicule privé car il n'est pas toujours possible d'utiliser les transports en commun depuis son domicile.

Le citoyen sensible à l'écologie qui souhaite utiliser le train se trouve confronté au manque de place de parc dans les «park and rail» à disposition dans notre canton.

Pour les pendulaires se rendant hors canton, nous voyons de plus en plus de parking sauvage aux abords des entrées d'autoroute, ou sur les zones commerciales périphériques. Ce qui engendre des problèmes d'ordre sécuritaire et le mécontentement des commerçants prétextés par la présence de ces véhicules ventouses.

Le covoiturage permet de réduire le flux de trafic, d'économiser des ressources et d'utiliser pleinement la capacité des véhicules. En Suisse, la majorité des personnes se rendant en voiture au travail sont seules dans leur véhicule. Une augmentation du taux d'occupation par la pratique du covoiturage permettrait de réduire le nombre de véhicules sur les routes et dans les agglomérations, de fluidifier le trafic et ainsi limiter la pollution.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat de favoriser et d'inciter la création de zones de covoiturage.

Par exemple en mettant à disposition des collectivités publiques, les terrains propriétés du canton situé dans des zones appropriées.

En menant une politique financière incitative en faveur de la création de ces aires de covoiturage.